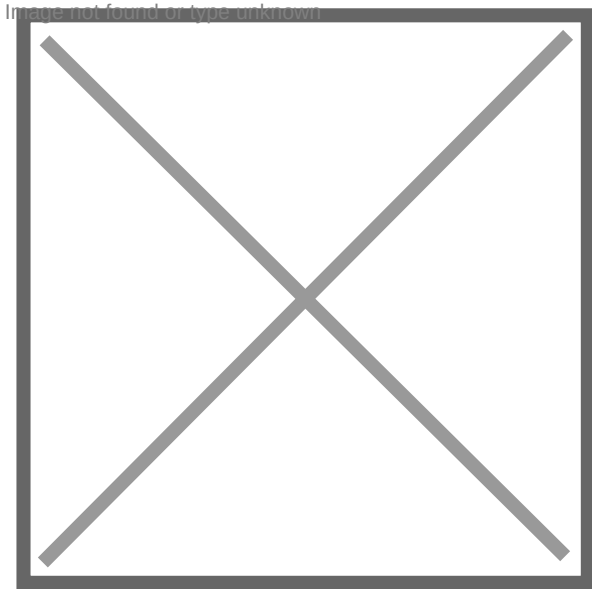




## CESU contrats et jours fériés comment comprendre ?

Par **ananabella**, le **25/03/2013** à **11:01**

Bonjour

Je suis actuellement employée par plusieurs particuliers en CESU et ce, au sein d'une association, j'ai un contrat pour chacun d'eux (le même) et, il n'est pas fait mention des jours fériés.

Concernant les congés, seuls les semaines de vacances sont spécifiées, hormis cela rien, même pas sur le 1er mai qui doit être un jour férié ET payé....

Je me demande donc ce qu'il advient des jours fériés non rémunérés ?

J'ai cherché sur la CC 3180 ainsi que dans le droit du travail, mais j'ai peur de ne pas avoir bien compris le sens...c'est toujours délicat les lois et réglementations.

Merci pour l'éclairage que vous pourrez m'apporter.

Ana